

BISTRE A9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission:01/06/2015

Date de révision: 01/06/2015

Version: 3.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **BISTRE A9**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Nettoyant chimique de chaudière

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROGALVA Energies

25 Route de Saulx les Chartreux

91165 Champlan Cedex

Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ox Sol.3 H272

Eye Irr. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Mentions de danger (CLP) : H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- P220 – Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
- P264 – Se laver soigneusement après manipulation.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

BISTRE A9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure d'ammonium	CAS : 12125-02-9	< 20	ATO4, EDI2 - H302, H319
Nitrate d'ammonium	CAS : 6484-52-2	< 20	EDI2 – H272, H319
Soufre Fine	CAS : 7704-34-9	< 10	SCI2 – H315

Textes des phrases R et H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir si spécification sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale le produit n'irrite pas la peau
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Produit ininflammable tel quel mais qui favorise la combustion des matières combustibles.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Le produit est comburant et favorise l'inflammabilité des combustibles en dégageant de l'oxygène par décomposition. Des gaz toxiques peuvent se dégager : ammoniac, dérivés nitrés. Endiguer les liquides d'extinction en les absorbant sur support minéral afin d'empêcher leur écoulement dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir paragraphe (6).
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

BISTRE A9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Port de gants obligatoire. Des lunettes, bottes, un vêtement adapté peuvent être requis dans certains cas.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit par balayage et le stocker dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de le faire traiter par une société agréée. Si le produit a été mélangé avec des poussières combustibles, ajouter de l'eau aux déchets afin d'éviter les réactions dangereuses possibles en stockage.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Voir paragraphe (8). Ne pas respirer les poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un masque adapté. Éviter tout contact avec les combustibles. Extincteurs en quantité suffisante.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévoir à proximité des moyens de rinçage des yeux et de la peau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : En emballage d'origine, à une température supérieure à 0°C et inférieure à 40°C, à l'abri du soleil, à l'écart des produits combustibles.

Produits incompatibles : Tenir à l'écart des réducteurs, combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Substance	VME	VLE
Nitrate d'ammonium	10 mg/m ³	

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection nitrile, conforme EN 374

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité conforme EN 166

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux bases

Protection des voies respiratoires : Non nécessaire en utilisation normale

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Poudre

Couleur : Verte

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné

pH : Non concerné

BISTRE A9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Point de fusion	: Non concerné
Point d'éclair	: Non concerné
Température d'auto-inflammation	: Non concerné
Température de décomposition	: 210°C
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Masse volumique à 20 °C	: 1,72 Kg/litre
Densité vapeur/air	: >air
Solubilité	: Totale dans l'eau, faible dans les solvants organiques
Viscosité, à 20°C	: Non concerné
Propriétés explosives	: Forme des mélanges explosibles avec les matières combustibles
Propriétés comburantes	: comburant

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Températures supérieures à 40°C, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Toute matière combustible : dérivés du carbone, substances, mélanges ou produits naturels capable de former avec le nitrate d'ammonium des mélanges explosifs. Eviter le contact avec les réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement de dérivés nitrés et d'ammoniac par décomposition thermique.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

DL50 oral /Rat : 88,8mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut provoquer une irritation cutanée en cas de contact prolongé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas d'effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

BISTRE A9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecologie – eau : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée pour la préparation complète.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, donc très mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Favorise l'effet d'euphorisation.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récepteur dans ...
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, stocker les déchets identifiés.
Ecologie – déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	1942
N° ONU (IATA)	:	1942
N° ONU (IMDG)	:	1942
N° ONU (ADN)	:	1942

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	:	NITRATE D'AMMONIUM.
Description document de transport	:	UN 1942, NITRATE D'AMMONIUM, 5.1, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	:	5.1
Classe (IATA)	:	5.1
Classe (IMDG)	:	5.1
Classe (ADN)	:	5.1
Étiquettes de danger (ONU)	:	5.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

BISTRE A9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

ADR

Quantités limitées (LQ) : 5L

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH :

Eye Irr. 2	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit